

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026



Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°32

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision Modificative n°2 - Budget Ville

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu sa délibération n°4a3 du 3 mars 2026 portant approbation du Budget Ville pour l'exercice 2026 et ses états annexes,
- Vu sa délibération n°14a du 24 juin 2026 portant approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget Ville,
- Considérant qu'il convient d'effectuer divers aménagements budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Adopte la Décision Modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2026, présentée par nature et votée par chapitre, conformément à la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et dont le montant par section s'élève à :

- section de fonctionnement : - 30 260 €
- section d'investissement : 108 132 €

2- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de Séance

Dorian LASCAUX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 07 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 07 OCT. 2026

DM2 - VILLE26
DM2 - VILLE26S

Collectivité de Tulle - Ville de Tulle - DM - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/09/2026

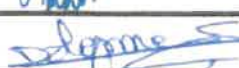
Présenté par Le Maire (1),

A Tulle, le 29/09/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal (2), réunie en session

A Tulle, le 29/09/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

01 - MELIN Laurent	
02 - PLAS Florent	
03 - NAVES-LAUBY Marie-Pierre	
04 - LASCAUX Dorian	
05 - DESCHAMPS Hélène	
06 - MOULY Jean	
07 - BOUILLAGUET Violaine	
08 - MADELMONT Thomas	
09 - DALESME Sylvie	
10 - BOURDET-BERTRAND Annette	
11 - LATHIERE Nicole	
12 - BOUYER Anne	
13 - ESTERLE Nicole	
14 - RONOT Jacqueline	
15 - CAILLARD Michel	
16 - TURLIER Henry	
17 - PETIT Jean-Paul	
18 - CARRAT Bruno	
19 - PINTO Marie-Josée	

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

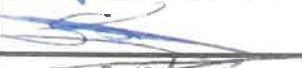
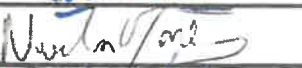
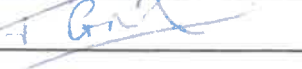
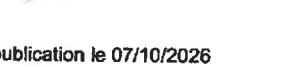
ID : 019-211927207-20260929-DM2_VILLE26S-AU

SLO

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 - THEVENET Cécile	
21 - ZIOLO Hyeri	
22 - ROUANNE Jean-Pierre	
23 - DEROBE Sophie	
24 - DESTRUEL Régis	
25 - MOUSSOUR Mathieu	
26 - NAVES Baptiste	
27 - FOURNIER Yvette	
28 - LAVERGNE Catherine	
29 - COMBES Bernard	
30 - CAVITTE Pascal	
31 - BERLAND Judith	
32 - MARLIN Nicolas	
33 - GRECK Thierry	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/10/2026, et de la publication le 07/10/2026

A Tulle, le 07/10/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

